

REIGN BEVERAGE COMPANY, LLC
**« Concours pour gagner de l'équipement de conditionnement physique
à la maison de Couche-Tard et Reign^{MC} »**

RÈGLEMENT OFFICIEL

Admissibilité

1. Le « concours pour gagner de l'équipement de conditionnement physique à la maison de Couche-Tard et Reign^{MC} » (le « concours ») s'adresse uniquement aux résidents autorisés du Québec qui ont atteint l'âge de dix-huit (18) ans au moment de leur inscription, à l'exception des employés, des représentants et des mandataires, ainsi que des membres de leur famille immédiate (c.-à-d. les parents, les conjoints, les frères et les sœurs, les enfants, les grands-parents, le conjoint de l'un des parents, les enfants du conjoint ainsi que les demi-frères et les demi-sœurs, et leur conjoint respectif, de même que les personnes qui vivent sous le même toit qu'eux, qu'elles soient apparentées ou non) de Reign Beverage Company, LLC (« Reign » ou le « commanditaire »), de Circle K Stores, Inc. (« Circle K »), des magasins Circle K participants (filiales d'Alimentation Couche-Tard inc.), de l'administrateur du concours, Streetmeet Inc., faisant affaire sous le nom d'Unoapp & Digital Menubox (« UNOapp »), de l'agence organisatrice du concours, LPi Communications Group (« LPi »), et de leurs sociétés affiliées, de leurs sociétés mères, de leurs filiales, de leurs partenaires publicitaires, détaillants, distributeurs, agences de publicité et de promotion et administrateurs de site Web respectifs, ainsi que de toute entreprise ayant pris part à la création, à la conception, à l'exécution, à la production ou à l'organisation du concours (les « entités du concours »).
2. **Commanditaire :** Reign Beverage Company, LLC
Administrateur : Streetmeet Inc., faisant affaire sous le nom d'Unoapp & Digital Menubox

Consentement au règlement officiel

3. En s'inscrivant au concours, le participant accepte de se soumettre entièrement et sans condition au présent règlement officiel (le « règlement officiel ») et aux décisions du commanditaire et de l'administrateur, lesquelles sont définitives et exécutoires pour tout ce qui concerne le concours.

Période du concours

4. Le concours commence le 30 mars 2021 à 00 h 01 min, heure de l'Est (« HE »), et se termine le 25 mai 2021 à 23 h 59 min, HE (la « période du concours »). L'ordinateur d'UNOapp est le dispositif officiel pour chronométrer le temps dans le cadre du concours.

Comment participer

5. **Aucun achat requis.** Pour participer, suivez les étapes ci-dessous :
Étape 1 : Textez « ENERGIE » au 87878 pour recevoir un lien vers le concours. Les frais habituels de messagerie texte, de temps d'antenne, de transmission de données ou de télécommunications peuvent s'appliquer.
Étape 2 : Remplissez les champs obligatoires et acceptez les modalités d'UNOapp. Pour valider leur participation, les participants au concours doivent consentir, par message texte, à la réception de messages électroniques ainsi qu'à la collecte, à l'utilisation, au stockage et à la divulgation de leurs renseignements personnels par le commanditaire et UNOapp aux fins du concours.
Étape 3 : Vous recevrez le message suivant : « Vous êtes inscrit aux tirages du grand prix et des prix secondaires ».
6. Les frais habituels de messagerie texte, de temps d'antenne, de transmission de données ou de télécommunications peuvent s'appliquer. Aucuns autres frais ni aucune autre obligation ne se rattachent à la participation au concours. Le règlement officiel complet se trouve à l'adresse suivante : <https://www.reigncontests.com/ctenergie>

7. Tous les bulletins de participation doivent être reçus pendant la période du concours. Les bulletins de participation incomplets, en retard, perdus, présentant une irrégularité ou envoyés par une méthode non autorisée seront déclarés nuls et inadmissibles, et seront refusés au moment du tirage. Limite d'une (1) participation par numéro de téléphone mobile, par jour. Un (1) seul numéro de téléphone mobile peut être utilisé par personne pour participer au concours. Les renseignements personnels fournis serviront uniquement à l'administration du concours.
8. Seuls les bulletins de participation soumis de la manière décrite au présent règlement seront acceptés. Les bulletins de participation soumis d'une manière différente ne seront pas acceptés. Le gagnant potentiel sera le titulaire autorisé du compte associé au numéro de téléphone utilisé pour participer au concours.

Description des prix

9. Grand prix : Il y a un (1) grand prix à gagner, qui consiste en un (1) équipement de conditionnement physique à la maison. Le gagnant du grand prix peut choisir parmi une liste d'équipement de Matrix Fitness (jusqu'à un maximum de 5 000 \$CA), le commanditaire devant fournir une approbation finale à l'égard du choix effectué. La valeur au détail approximative (« VDA ») du grand prix est de 5 000 \$CA.
Prix secondaires : Il y a deux (2) prix secondaires à gagner. Chacun se compose d'une (1) paire d'écouteurs-boutons portant la marque Reign^{MC}. La valeur au détail approximative de chaque prix secondaire est de 200 \$CA.
10. De temps à autre, le grand prix et les prix secondaires peuvent être désignés collectivement les « prix » et individuellement un « prix ». Les fournisseurs de prix sont des parties indépendantes sur lesquelles le commanditaire n'exerce aucun contrôle. Le commanditaire ne peut être tenu responsable des actes ou omissions de ces fournisseurs et n'assume aucune responsabilité à l'égard des garanties, des réclamations, des pertes, des dommages, des coûts, des dépenses, des retards occasionnés à un gagnant d'un prix, ni de toute perte de jouissance subie par celui-ci.
11. Chaque prix doit être accepté tel quel et ne peut être cédé, remplacé ou échangé contre de l'argent comptant. Si un prix n'est pas disponible, le commanditaire se réserve le droit de le remplacer par un prix de valeur égale ou supérieure. Limite d'un (1) prix par foyer.

Tirage du grand prix

12. Un tirage au sort parmi tous les bulletins de participation admissibles au grand prix sera effectué par le fournisseur de service de messagerie texte du commanditaire, UNOapp, le 27 mai 2021. Le tirage aura lieu à UNOapp, au 670 Caledonia Rd., 2^e étage, Toronto (Ontario) M6E 4V9, à environ 15 h, HE, afin de choisir un (1) gagnant potentiel du grand prix et deux (2) gagnants potentiels des prix secondaires.

Chances de gagner

13. Les chances de gagner le grand prix ou un prix secondaire dans le cadre du concours dépendent du nombre total de bulletins de participation valides reçus pendant la période du concours.

Exigences envers les gagnants potentiels

14. Pour être déclaré gagnant potentiel d'un prix, le participant sélectionné admissible à un prix doit répondre correctement à une question d'habileté mathématique, dans le temps prescrit et sans aucune aide (mécanique ou autre), à un moment convenu d'avance qui convient aux deux parties. Après le tirage décrit au présent règlement officiel, le participant sélectionné sera joint par courriel, par téléphone ou par messagerie texte à l'aide des coordonnées fournies par le participant. S'il est impossible de joindre le participant sélectionné en personne sans laisser un message téléphonique dans un délai de deux (2) jours ouvrables suivant le premier appel, et après au moins deux (2) tentatives d'un représentant du commanditaire, et si le participant sélectionné omet de remplir et de retourner le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité dans un délai de

deux (2) jours ouvrables suivant la date de réception du formulaire ou s'il ne respecte pas le présent règlement officiel, son bulletin de participation sera déclaré nul, et le prochain participant tiré au sort sera joint le troisième (3^e) jour. Cette procédure peut être répétée, à la discrétion du commanditaire.

15. Pour pouvoir gagner et recevoir un prix, chaque gagnant d'un prix doit signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité fourni par le commanditaire pour attester qu'il s'est conformé au règlement officiel du concours, qu'il accepte le prix tel qu'il est décerné et qu'il dégage Reign et toutes les entités du concours de toute responsabilité.

Protection de la vie privée

16. Reign, sa société mère, ses sociétés affiliées et leurs mandataires peuvent, à l'occasion et avec le consentement des participants, utiliser les renseignements personnels fournis relativement au concours pour communiquer avec les gagnants afin de leur remettre un prix. Pour en savoir plus au sujet de l'utilisation des renseignements personnels par Reign, sa société mère et ses sociétés affiliées, veuillez vous rendre sur le site Web de Reign et consulter la Politique de protection de la vie privée et les conditions d'utilisation accessibles respectivement aux adresses <https://www.reignbodyfuel.com/Privacy> et <https://www.reignbodyfuel.com/Terms>.
17. Reign traite tous les renseignements personnels conformément aux lois applicables en matière de protection de la vie privée. Reign fera en sorte que tous les renseignements personnels fournis dans le cadre du concours restent confidentiels et qu'ils ne soient utilisés qu'aux fins décrites au présent règlement officiel ou permises dans les conditions d'utilisation et dans la Politique de protection de la vie privée de Reign.
18. En participant au concours et en donnant leur consentement, les participants acceptent que leurs renseignements personnels soient utilisés aux fins décrites aux présentes ou dans les conditions d'utilisation et dans la Politique de protection de la vie privée de Reign. Les participants au concours peuvent retirer leur consentement à tout moment en envoyant un courriel à privacy@reignbodyfuel.com, en téléphonant au 1-833-836-5857 ou en écrivant à Reign Beverage Company, LLC, Attn: Legal Department, 1547 Knowles Ave, Los Angeles, CA 90063.

Règlements généraux

19. En participant au concours, les participants acceptent de se conformer au présent règlement officiel ainsi qu'aux décisions du commanditaire et de l'administrateur à cet égard.
20. En participant au concours, chaque gagnant d'un prix accepte de signer une déclaration, telle qu'elle est décrite ci-dessus. De plus, chaque gagnant d'un prix consent à l'utilisation de son nom, de son lieu de résidence et de son image dans toute publicité du commanditaire, et ce, sans rémunération.
21. En acceptant un prix dans le cadre du concours, chaque gagnant convient de dégager à perpétuité le commanditaire, sa société mère, les entités du concours et toutes leurs sociétés affiliées de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation ou obligation, ou à l'égard des dommages subis dans le cadre de la remise, de l'installation, de l'utilisation et de la consommation d'un prix.
22. Le commanditaire n'assume aucune responsabilité à l'égard des bulletins de participation, des codes et des documents d'exonération perdus, en retard, mal adressés ou incomplets, ou à l'égard de tout problème ou de toute défaillance. Le commanditaire n'est pas responsable des renseignements incorrects ou inexacts, ou encore des erreurs techniques ou humaines pouvant se produire dans le traitement des bulletins de participation du concours. S'il est impossible de tenir le concours de la façon prévue pour quelque raison que ce soit, y compris, sans s'y limiter, la pandémie de coronavirus (COVID-19), d'autres épidémies ou urgences médicales, des bogues informatiques, un traficage, une intervention non autorisée, une fraude, des défaillances techniques ou toute autre cause indépendante de la volonté du commanditaire, qui corrompt ou perturbe l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou le déroulement normal du concours, ou qui fait que le concours ne respecte pas l'ensemble des lois applicables auxquelles le commanditaire est

assujetti, alors, sous réserve de toute approbation réglementaire, au besoin, le commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de modifier ou d'interrompre le concours ou d'y mettre fin sans préavis, notamment le droit de modifier la période du concours.

23. Le commanditaire ne peut être tenu responsable si le concours ne peut pas avoir lieu ou s'il est retardé, ou si un prix ne peut pas être attribué en raison de retards, d'interruptions ou de défaillances attribuables à un cas fortuit, une guerre, une catastrophe naturelle, la pandémie de coronavirus (COVID-19), d'autres épidémies ou urgences médicales, un confinement imposé par le gouvernement, les conditions météorologiques, un acte ou une menace de terrorisme, une grève, un lock-out, un conflit de travail, un arrêt de travail, un incendie, un acte du gouvernement, d'autres événements de force majeure ou d'autres événements indépendants de la volonté raisonnable du commanditaire.
24. Le commanditaire se réserve le droit de disqualifier tout participant qui s'avère avoir enfreint le présent règlement officiel ou trafiqué le processus relatif au concours. Le commanditaire se réserve le droit de refuser le bulletin de participation d'une personne dont l'admissibilité est douteuse, qui a été disqualifiée ou qui est autrement inadmissible au concours. Toute tentative, par quiconque, de nuire délibérément au déroulement légitime du concours peut constituer une violation des lois civiles et pénales, et le commanditaire se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts ou d'exercer d'autres recours dans toute la mesure permise par la loi.
25. Toutes les décisions du commanditaire prises dans le cadre du concours sont définitives et exécutoires à tous les égards. Chaque prix doit être accepté tel quel et n'est pas transférable.
26. Tous les bulletins de participation reçus deviennent la propriété de Reign Beverage Company, LLC et ne sont pas retournés.
27. Ce concours et les conditions contenues dans le présent règlement officiel sont exclusivement régis par les lois de la province de l'Ontario, au Canada, et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent, et doivent être interprétés conformément à celles-ci.
28. Ce concours est régi par toutes les lois et par tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables et est nul là où la loi l'interdit.
29. Le présent règlement officiel est accessible à <https://www.reigncontests.com/ctenergie>.
30. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux (la « Régie ») afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
31. Toutes les marques de commerce de Reign^{MC} appartiennent à Reign Beverage Company, LLC ou à sa société mère, ses filiales et ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif.

Matrix Fitness Canada est un fournisseur de prix et non un commanditaire du présent concours, et n'est aucunement responsable de l'administration du concours, de la vérification des participants ou de l'attribution des prix. Toutes les demandes de renseignements concernant le concours doivent être adressées au commanditaire et non à Matrix Fitness Canada.

Règlement abrégé pour les points de vente :

† **AUCUN ACHAT REQUIS. NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.** Les frais habituels de messagerie texte et de transmission de données peuvent s'appliquer. Le concours s'adresse aux résidents autorisés du Québec âgés de 18 ans ou plus. Pour consulter tous les détails et le règlement officiel, rendez-vous à <https://www.reigncontests.com/ctenergie>. Le concours commence le 30 mars 2021 à 00 h 01 min, HE et se termine le 25 mai 2021 à 23 h 59 min, HE. Le tirage au sort aura lieu le 27 mai 2021 à 15 h, HE. Il y a un (1) grand prix à gagner, à savoir un équipement de conditionnement physique à la maison (VDA de 5 000 \$). Il y a

Error! Unknown document property name.

deux (2) prix secondaires à gagner, à savoir des paires d'écouteurs-boutons portant la marque Reign^{MC} (VDA de 200 \$). Il faut répondre correctement à une question d'habileté mathématique. Voir le paragraphe 13 du règlement pour connaître les chances de gagner un prix. Limite d'une (1) participation par numéro de téléphone mobile, par jour.

Règlement abrégé pour le matériel de point de vente :

† AUCUN ACHAT REQUIS. Les frais habituels de messagerie texte et de données s'appliquent. Le concours s'adresse aux résidents autorisés de la C.-B., de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et des T.N.-O. qui ont atteint l'âge de la majorité. Règlement officiel : <https://www.reigncontests.com/ctenergie>. Le concours commence le 30 mars 2021 à 00 h 01 min, HE et se termine le 25 mai 2021 à 23 h 59 min, HE. Le tirage aura lieu le 27 mai 2021 à 15 h, HE. Il y a un (1) grand prix à gagner, à savoir un équipement de conditionnement physique à la maison (VDA de 5 000 \$). Il y a deux (2) prix secondaires à gagner, à savoir des paires d'écouteurs-boutons portant la marque Reign^{MC} (VDA de 200 \$). Il faut répondre correctement à une question d'habileté mathématique. Voir le paragraphe 13 du règlement pour connaître les chances de gagner un prix.